

Liberté Égalité Fraternité

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/21-896-1291 du 28/06/2021

APPEL A CANDIDATURES - MEDECIN CONSEILLER TECHNIQUE AUPRES DU DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DES HAUTES ALPES - CATEGORIE A

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégories A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - Tel secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant à compter du 1er septembre 2021:

- <u>Médecin conseiller technique auprès du Directeur académique des services de l'éducation</u> nationale des Hautes Alpes - DSDEN 05 Gap - Catégorie A

Le poste est localisé à la DSDEN 05 – 12 avenue Maréchal Foch – 05000 GAP Ce poste a également fait l'objet d'une publication sur la PEP sous la référence 2021-646382.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 06 juillet 2021 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Fraternité

Division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques (DIEPAT)

FICHE DE POSTE

Médecin conseiller technique auprès du Directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes Alpes

I. Description du poste

<u>Fonction à assurer</u>: Médecin conseiller technique auprès du Directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes Alpes

Médecin de l'éducation nationale de 1ère classe, classé en groupe III par arrêté du 3 septembre 2012, détaché dans l'emploi de conseiller technique, débute à l'indice brut 846 et culmine à la hors-échelle A.

- Grade(s) souhaité(s) : A
- Statut du poste : Vacant poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2021
- Nature du poste : Titulaire
- Nombre de personnes encadrées :
- Conduite de projets : oui ou non

II. Régime indemnitaire :

- NBI:
- Groupe IFSE et montant mensuel en euros :
- Poste logé :

III. Implantation géographique :

- Lieu d'affectation : DESDEN 05
- Localisation du poste : GAP
- Service d'affectation :

IV. Environnement de l'emploi :

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Hautes Alpes 12 Avenue Foch 05000 GAP

V. Description de la fonction :

Mission principale, raison d'être ou finalité du poste :

Le conseiller technique responsable départemental est placé sous l'autorité du DASEN.

Il est chargé d'appliquer dans le département la politique nationale et académique dans le domaine de la santé scolaire. A cet effet, il définit et coordonne les différentes actions à caractère médical et sanitaire menées par les médecins de l'éducation nationale. Il

organise les activités et participe à la planification des moyens propres du service de santé scolaire.

Il doit se positionner au sein du système éducatif et système de santé, connaître l'organisation et le fonctionnement institutionnel, savoir informer, communiquer et conseiller dans le champ de la santé.

Les missions et les fonctions des médecins de l'éducation nationale – conseillers techniques sont définies par la circulaire n°2015-118 du 18 novembre 2015 publiée au B.O. n° 42 du 12 novembre 2015.

VI. Conditions particulières d'exercice :

Conformément aux dispositions du décret n°91-1195 du 27 novembre 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables au corps des médecins de l'éducation nationale et à l'emploi de médecin de l'éducation nationale - conseiller technique, peuvent être nommés dans un emploi de médecin de d'éducation nationale-conseiller technique du groupe II ou du groupe III, les médecins appartenant à un corps ou cadre d'emplois de fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, titulaires d'un grade d'avancement et comptant au moins huit ans de services effectifs en qualité de médecin dans l'un de ces corps, cadres d'emplois ou emplois.

Cet emploi est classé dans le groupe 3 de la cartographie des emplois tenant compte de la typologie nationale établie pour le RIFSEEP. Il ouvre droit à une IFSE mensuelle et au CIA.

VII. Procédure pour candidater :

Personne à contacter (nom, téléphone, courriel) :

Madame la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale des Haute Alpes

12, Avenue Maréchal Foch 05000 GAP

Tel: 04.92.56.57.57

Mail: ce.ia05@ac-aix-marseille.fr

Les candidats doivent faire acte de candidature dans les 4 semaines qui suivent la présente publication auprès de Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille - Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille - Direction des Ressources Humaines - Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement, place Lucien Paye - 13621 Aix-en-Provence - Tel.: 04 42 91 70 00.

Le dossier de candidature, adressé par la voie hiérarchique et avec avis du Recteur de l'académie d'origine pour les candidats extérieurs à l'académie de d'Aix-Marseille, comprendra les éléments suivants :

- curriculum vitae détaillé,
- lettre de motivation qui mentionnera les coordonnées complètes (adresse, téléphone portable, mail),
- copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon,
- les deux derniers comptes rendus d'entretien professionnel,
- toute pièce jugée utile pour valoriser le dossier.

Une copie du dossier de candidature sera simultanément adressée sous format pdf par courriel à : ce.ia05@ac-aix-marseille.fr, au Dr Fabienne Calloue, Médecin Conseiller technique auprès du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille (fabienne.calloue@ac-aix-marseille.fr) ainsi qu'à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr. L'objet du mail mentionnera le numéro de l'annonce PEP.

Une copie de ce dossier sera adressée, directement par le candidat, au bureau ministériel DGRH C2 – 1, 72 rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.